

À partir du 17 janvier 2024

Le Chèque Cadeau la Pointe
BONIFIE LA NOUVELLE ANNÉE !

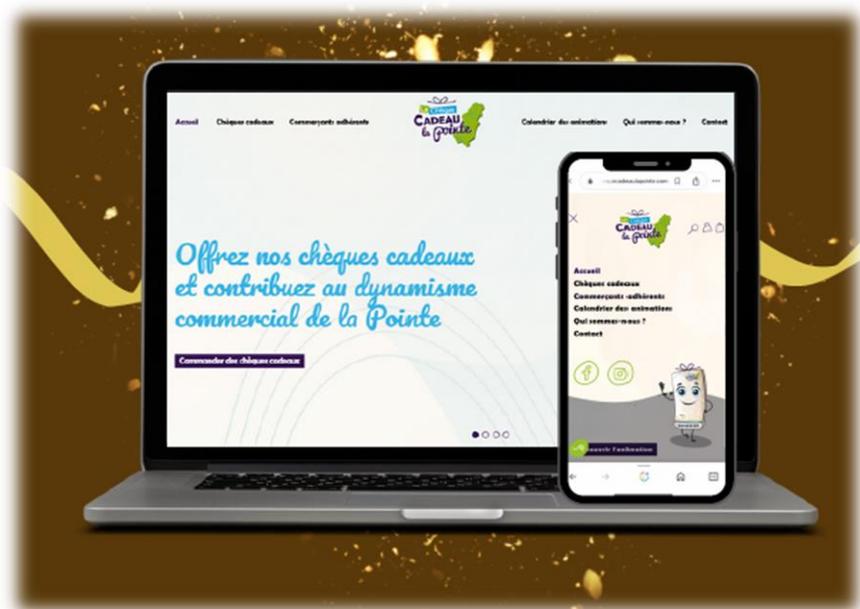
DOSSIER DE PRESSE

Plan de soutien à l'animation commerciale

Lundi 15 janvier 2024, à 09h00

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

43, rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse



1. Plan de soutien à l'animation commerciale 2023-2024

À l'issue du Plan de relance de l'activité commerciale mis en place entre le 01/09/2021 et le 31/03/2022 pour soutenir le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire en pleine pandémie de la COVID-19, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a décidé de continuer d'accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain marqué par une poussée inflationniste.

La CCARM a donc instauré un Plan de soutien à l'animation commerciale qui aura permis de promouvoir le dispositif Chèque Cadeau la Pointe (CCLP) auprès des particuliers, d'en renouveler l'identité visuelle, de générer du flux et du chiffre d'affaires au profit des commerces adhérents.

Consciente des difficultés économiques encore rencontrées par les commerçants et artisans, la CCARM a décidé, lors du Conseil réuni en séance le 07/06/2023, de maintenir le Plan de soutien à l'animation commerciale pour la période comprise entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024, en validant le principe d'une reconduction annuelle jusqu'en 2026.

Doté d'une enveloppe de 70 000,00 €, le Plan de soutien à l'animation commerciale 2023-2024 a pour principal objectif la promotion des adhérents du CCLP.

2. Refonte du site internet du CCLP

Le renouvellement de l'identité visuelle du CCLP aura permis d'insuffler une nouvelle dynamique et de le rendre plus attractif. Cette démarche de modernisation du dispositif engagée dans le cadre du Plan de soutien à l'animation commerciale 2022-2023 se poursuit avec la refonte du site internet du CCLP. Cette action pilier du Plan de soutien à l'animation commerciale 2023-2024 revêt un enjeu prioritaire pour le développement et la pérennisation du CCLP.

Confiée à la société GRAPHIK IMPACT après mise en concurrence, le nouveau site internet du CCLP sera disponible à partir du 17/01/2024.

On y retrouvera notamment :

- toute l'information utile et pratique sur le CCLP ;
- l'ensemble des commerçants adhérents ;
- l'actualité commerciale du territoire communautaire ;
- les animations commerciales proposées par le CCLP, l'ACAG et l'UCAR.

Mais surtout, les particuliers et les professionnels pourront dorénavant commander leurs CCLP en ligne. Cette fonctionnalité, qui simplifie le processus de commande, constitue la pierre angulaire du nouveau site internet du CCLP.

3. Le CCLP bonifie la nouvelle année

Le lancement du nouveau site internet du CCLP s'accompagnera de l'opération commerciale "Le CCLP bonifie la nouvelle année", dont le principe sera d'offrir 40,00 € maximum de CCLP pour 40,00 € minimum de CCLP achetés en ligne.

Pour participer et avoir la chance de gagner du pouvoir d'achat, il faudra suivre les étapes suivantes :

1. Créer gratuitement un compte client sur le site internet du CCLP entre le 17 et le 31 janvier 2024.
2. Attendre d'avoir été tiré(e) au sort et d'en être informé(e) par un courriel contenant un code promotionnel à usage unique.
3. Du 05 au 18 février 2024, se rendre sur le site internet du CCLP en se connectant à son espace client.
4. Depuis la page "Chèques Cadeaux", cliquer sur "Particuliers" et ajouter au minimum 80 € de CCLP dans le panier.
5. Renseigner le code promotionnel à usage unique reçu par courriel pour bénéficier de la réduction de 40,00 € et finaliser la commande.
6. Après y avoir été invité(e), venir récupérer ses CCLP à l'ACAG en se munissant d'une pièce d'identité.
7. Dépenser les CCLP achetés et offerts dans les commerces affiliés avant le 31 décembre 2024.

L'achat en ligne d'un montant minimum de 40,00 € de CCLP sera donc récompensé par une bonification en CCLP d'un montant maximum de 40,00 €, uniquement pour les comptes clients créés du 17 au 31 janvier 2024 et tirés au sort (*exemples : 80,00 € de CCLP ajoutés au panier = 40,00 € de CCLP payés / 100,00 € de CCLP ajoutés au panier = 60,00 € de CCLP payés*).

Au total, 8 000,00 € de CCLP seront offerts à 200 personnes majeures tirées au sort.

4. Gestion des réseaux sociaux de l'ACAG

Parallèlement à la refonte du site internet, il a également été décidé de confier, a minima pendant 6 mois, la gestion des réseaux sociaux du CCLP, Facebook et Instagram, à la société ÉLIORAA dans le cadre d'une mission de Community Management collaboratif.

Cette action a pour objectif la création de contenu (*photo et vidéo*) résultant d'une stratégie de communication préalablement définie permettant de faire la promotion du CCLP et de ses commerces adhérents. Les réseaux sociaux du CCLP seront alimentés chaque semaine par 4 publications et 5 à 15 stories. Des jeux-concours seront également proposés aux abonnés pour leur faire gagner des CCLP.

5. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : acag.cclp@gmail.com



Communauté de Communes

ARDENNE rives de meuse

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com